



CITERNET

SUPER NETTOYANT CITERNES QUALITÉ ALIMENTAIRE

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

État : liquide

Densité : 1,05 +/- 0,02

Odeur : légère

Couleur : jaunâtre

pH : 12,5 +/- 0,5

Point éclair : sans



PROPRIÉTÉS

Combinaison synergisée de tensioactifs et d'agents séquestrants, **CITERNET** est très concentré et spécialement conçu pour le nettoyage des citernes ayant contenu des produits alimentaires tels que : jus de fruits, huiles végétales, vins, sirops, etc...

Avantages : utilisation sans risques sur supports tels que : peintures, vernis, caoutchoucs, matières plastiques ainsi que toutes surfaces métalliques (aluminium, inox, etc...). Élimination du film statique qui existe généralement sur les matériaux composant les surfaces extérieures des citernes.

Domaines d'utilisation : idéal pour les transporteurs effectuant des rotations de produits alimentaires en citernes.

Alimentarité : **CITERNET** est conforme à l'arrêté du 8 septembre 1999 concernant les produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver en contact avec les denrées alimentaires.

Utilisation de CITERNET suivant le tableau indiqué ci-dessous

APPLICATIONS	DILUTIONS SELON ENCRASSEMENT	MODE D'EMPLOI
En lavage automatique.	De 5 % à 10 % dans de l'eau.	Verser CITERNET dilué dans le réservoir réservé à cet effet. Effectuer le nettoyage, laisser agir quelques minutes puis effectuer un rinçage à l'eau potable.
En pulvérisation.	10 % dans de l'eau.	Pulvériser, laisser agir quelques minutes. Rincer à l'eau potable.
En lavage manuel.	De 5 % à 10 % dans de l'eau.	À l'aide d'une brosse, lave-pont, éponge. Frotter, laisser agir quelques minutes puis effectuer un rinçage à l'eau potable.
En canon à mousse.	De 5 % à 10 % dans de l'eau.	Verser CITERNET dilué dans le réservoir réservé à cet effet. Effectuer le nettoyage, laisser agir quelques minutes puis effectuer un rinçage à l'eau potable.

Biodégradabilité : les agents de surface présents dans la formulation sont conformes au règlement CE n°648/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents : biodégradabilité primaire au moins de 80 %; biodégradabilité finale (minéralisation) au moins de 60 %.

D.A.C.D.

Partenaire · Chimie · Environnement



Recommandations : ne pas laver les citernes en plein soleil. Après application sur du matériel ayant un contact alimentaire, effectuer un rinçage à l'eau. Porter des gants de protection. En cas d'éclaboussures dans les yeux, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau.

D.A.C.D. ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisées ses produits et des conditions de leur emploi. D.A.C.D. n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.